

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-06-12

Avis du CSRPN de Normandie

## *Liste Rouge des amphibiens de Normandie*

### Présentation du dossier

La Liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) constitue aujourd'hui un indicateur incontournable pour suivre l'état de la biodiversité dans le monde.

Elle est également déclinée au niveau national par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations, ainsi qu'au niveau régional grâce notamment à l'implication des structures naturalistes œuvrant au niveau local.

En Normandie, les premières Listes rouges ont été validées dès 2010 à l'échelle des anciennes régions Basse et Haute-Normandie. Et 2021 voit aboutir le travail d'élaboration de quelques-unes de ces listes à l'échelle de la Normandie.

Concernant les amphibiens, les Listes rouges de Basse et de Haute-Normandie datent de 2014. A l'époque, il avait été proposé par l'URCPIE, en annexe à ces listes, une analyse à l'échelle des 5 départements normands, esquisse d'une première liste rouge normande.

Élaborée en 2022 par l'Union régionale des CPIE de Normandie (Observatoire Batracho-Herpétologique Normand), dans le respect de la méthodologie UICN (Guide méthodologique actualisé 2018), la première Liste rouge officielle des amphibiens de Normandie s'appuie sur une base de données de plus de 76 800 données, dont plus de 90 % sont postérieures à 2001.

19 taxons ont ainsi été étudiés. Parmi ceux-ci, 1 espèce entre dans la catégorie « Non applicable » (NA).

Sur les 18 espèces d'amphibiens de Normandie, 1 est présumée disparue (RE) dans la région, 1 est en danger critique (CR), 1 en danger (EN) et 8 classées en vulnérable (VU). La part des espèces menacées (VU à CR) s'élève donc à 10 espèces sur 18, soit 55,5 %, à laquelle il convient d'ajouter 2 espèces quasi menacées (NT), soit 11 %.

3 espèces sont classées en préoccupation mineure (LC). A noter également que pour 2 espèces, le manque d'information (DD) n'a pas permis de déterminer un statut.

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Conformément à la méthodologie nationale des Listes rouges régionales des espèces menacées, la Liste rouge des amphibiens de Normandie est soumise pour avis au CSRPN.

### Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN souligne la grande qualité du travail d'analyse et d'évaluation réalisé par l'URCPIE et se réjouit de constater que, pour ce groupe taxonomique, ce travail a pu s'appuyer sur des données issues de suivis protocolés (programme POPAmphibiens) coordonnés depuis 15 ans par l'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand.

Néanmoins, au regard de ces travaux, le CSRPN s'inquiète fortement de la régression importante du peuplement batrachologique depuis 2007 (-23 % de l'ensemble des populations, toutes espèces confondues), illustrée notamment par la Grenouille rousse (-54%), le Triton ponctué (-50%), le Triton alpestre (-39%) ou la Salamandre commune (-38%).

Il souligne l'importance de s'attacher sans plus attendre à la préservation des habitats de ces espèces (bocage, prairies, mares...), dont les modifications constituent de manière évidente la principale cause de déclin des amphibiens, accentué par le changement climatique, facteurs défavorables auxquels vient s'ajouter l'inquiétude soulevée pour les Urodèles par la possible arrivée en Normandie du champignon pathogène originaire d'Asie du Sud-Est *Batrachochytrium salamandrivorans*.

Le CSRPN souhaite également mettre en exergue au travers de ce travail, l'importance de disposer de suivis protocolés qui permettent la mise en évidence de régression très forte d'espèces encore communes (Triton alpestre, Salamandre commune) que les indices chorologiques ne révèlent pas nécessairement.

Le CSRPN émet un avis très favorable sur cette Liste rouge des amphibiens de Normandie.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte

## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

### ANNEXE 1 – Liste rouge des amphibiens de Normandie

<i>Pelobates fuscus</i> (Laurentin, 1768)	<b>Pélobate brun</b>	<b>RE</b>
<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Sonneur à ventre jaune</b>	<b>CR</b>
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Razoumowsky, 1789)	<b>Triton ponctué</b>	<b>EN</b>
<i>Triturus cristatus</i> (Laurentin, 1768)	<b>Triton crêté</b>	<b>VU</b>
<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<b>Triton marbré</b>	<b>VU</b>
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	<b>Triton alpestre</b>	<b>VU</b>
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Salamandre tachetée</b>	<b>VU</b>
<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<b>Pélodyte ponctué</b>	<b>VU</b>
<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	<b>Crapaud calamite</b>	<b>VU</b>
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<b>Alyte accoucheur</b>	<b>VU</b>
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<b>Grenouille rousse</b>	<b>VU</b>
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Grenouille verte commune</b>	<b>NT</b>
<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	<b>Grenouille de Lessona</b>	<b>NT</b>
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<b>Triton palmé</b>	<b>LC</b>
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Rainette verte</b>	<b>LC</b>
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<b>Grenouille agile</b>	<b>LC</b>
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Crapaud commun</b>	<b>DD</b>
<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	<b>Crapaud épineux</b>	<b>DD</b>
<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	<b>Grenouille rieuse</b>	<b>NA</b>